



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
service eau**

Affaire suivie par Philippe ANTOINE  
LET230379  
Tél : 05 59 80 87 22  
Mél : ddtm-gu-eau@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le 3 mai 2023

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté n° 64-2023-05-03-00001 du 3 mai 2023 portant prescriptions spécifiques à déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement relative au déplacement ponctuel de sédiments sur le cours d'eau du Luy de France, sur la commune de Cabidos.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée d'au moins six mois à compter de sa notification et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental  
des territoires et de la mer,  
La responsable de l'unité  
travaux et milieux aquatiques

Stéphanie LEBRET

Monsieur Alain REY  
6 chemin du Moulin  
64410 GAROS

copie : Office français de la biodiversité